|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-20)Genève, 1er-9 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLENIÈRE** | Révision 1 duDocument 4-F |
|  | **Décembre 2021** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Commission d'études 3 de l'UIT-T |
| PRINCIPES DE TARIFICATION ET DE COMPTABILITÉ ET QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET D'ÉCONOMIE RELATIVES AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES/TIC |
| rapport de la COMMISSION D'ÉTUDES 3 de l'UIT-T À l'assemblÉe mondiale de normalisation des tÉlÉcommunications (AMNT‑20): partie iI – QUESTIONS qu'il est proposÉd'Étudier pendant la prochainepÉriode d'Études (2022-2024) |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | La présente contribution contient le texte des Questions proposées par la Commission d'études 3 pour la prochaine période d'études, qui sont soumises à l'Assemblée pour approbation. La Révision 1 a pour objet d'appliquer la correspondance entre les numéros des Questions et les lettres, conformément à la pratique habituelle pour la Partie II des rapports à l'AMNT. |
| **Contact:** | M. Seiichi TsugawaPrésident de la Commission d'études 3 de l'UIT-TJapon | Tél.: +81 80 5943 9906Courriel: se-tsugawa@kddi.com |

Note du TSB:

Le rapport de la Commission d'études 3 à l'AMNT‑20 est présenté dans les documents suivants:

Partie I: **Document 3** – Considérations générales

Partie II: **Document 4** – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la période d'études 2022‑2024

# 1 Liste des Questions proposées par la Commission d'études 3

| Nouveau numéro | Titre actuel de la Question | Statut |
| --- | --- | --- |
| A/3 | Élaboration de mécanismes de tarification et de comptabilité/apurement des comptes pour les services et réseaux internationaux de télécommunication/TIC actuels et futurs | Suite de la Question 1/3 |
|
| B/3 | Étude des facteurs économiques et de politique générale concernant la fourniture rationnelle de services de télécommunication internationaux | Suite de la Question 3/3 |
| C/3 | Études régionales en vue de l'élaboration de modèles de coûts et questions économiques et de politique générale connexes | Suite de la Question 4/3 |
| D/3 | Connectivité Internet internationale et connectivité par câbles à fibres optiques, y compris certains aspects de l'échange de trafic IP entre entités homologues, les points d'échange de trafic régionaux, l'optimisation des câbles à fibres optiques, le coût de la fourniture des services et les incidences du déploiement du protocole Internet version 6 (IPv6) | Suite de la Question 6/3 |
|
| E/3 | Itinérance mobile internationale (y compris les mécanismes de tarification, de comptabilité et de règlement des comptes et l'itinérance dans les zones frontalières) | Suite de la Question 7/3 |
| F/3 | Aspects économiques des procédures d'appel alternatives dans le cadre des services et des réseaux internationaux de télécommunication/TIC | Suite de la Question 8/3 |
| G/3 | Aspects économiques et de politique générale de l'Internet, de la convergence (des services ou des infrastructures) et des OTT, dans le cadre des services et des réseaux internationaux de télécommunication/TIC | Suite de la Question 9/3 |
| H/3 | Politique en matière de concurrence et définitions des marchés pertinents en relation avec les aspects économiques des services et des réseaux internationaux de télécommunication | Suite de la Question 10/3 |
| I/3 | Aspects économiques et de politique générale des mégadonnées et des identités numériques dans les services et réseaux internationaux de télécommunication | Suite de la Question 11/3 |
| J/3 | Questions économiques et de politique générale relatives aux services et aux réseaux internationaux de télécommunication/TIC permettant la fourniture de services financiers sur mobile | Suite de la Question 12/3 |

# 2 Libellé des Questions

On trouvera dans la suite du présent document le texte proposé pour les Questions.

Question A/3

Élaboration de mécanismes de tarification et de comptabilité/apurement
des comptes pour les services et réseaux internationaux de
télécommunication/TIC actuels et futurs

(Suite de la Question 1/3)

### A.1 Motifs

La question de la réforme des taxes de répartition a été étudiée par le passé et certaines modifications ont donné lieu à des accords. Toutefois, il faut poursuivre les études en tenant compte de l'évolution constante des aspects techniques, de politique générale et de réglementation du secteur des télécommunications. Compte tenu de l'incidence des progrès techniques (réseaux fondés sur le protocole Internet et réseaux de prochaine génération) pour la fourniture de services de télécommunication internationaux, et de l'évolution de la structure des marchés internationaux, régionaux et nationaux, la CE 3 déterminera, dans le cadre de cette Question, s'il est nécessaire, selon le cas, de disposer de mécanismes de tarification et de comptabilité/apurement des comptes nouveaux ou adaptés pour la fourniture de ces services utilisant les réseaux de prochaine génération (NGN) et les évolutions futures possibles. Il convient d'accorder un rang de priorité élevé à la recherche d'autres moyens et modalités de mise en œuvre des Recommandations existantes et à l'amélioration du système des taxes de répartition en vigueur actuellement.

Il convient en particulier d'étudier de nouveaux systèmes de rémunération. Il est prévu que les réseaux IP et les applications multimédias continueront à prendre plus d'ampleur et d'importance, qu'ils remplaceront des services traditionnels ou exigeront de nouvelles formes d'interconnexion avec des services traditionnels. Il est possible que la Commission d'études 3 ait à étudier de nouvelles procédures de rémunération adaptées aux services internationaux de télécommunication, qui pourraient comprendre différentes combinaisons de services présentant différentes caractéristiques. De telles études pourraient nécessiter l'examen d'une gamme complexe d'éléments de coût susceptibles de s'appliquer à la fourniture de services internationaux dans des réseaux de fournisseurs multiservices et dans un environnement de services multimédias intégrés.

Parmi les autres sujets à traiter au titre de cette Question figurent les principes de comptabilité et de taxation applicables aux services téléphoniques mobiles (taxe de terminaison comprise) et l'examen des Recommandations actuelles sur les services traditionnels (à l'exclusion des services en mode paquet).

### A.2 Question

Les sujets à étudier sont notamment les suivants (la liste n'est pas exhaustive):

Élaboration de mécanismes de tarification et de comptabilité/apurement des comptes pour les services et réseaux internationaux de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (TIC), actuels et futurs, y compris l'adaptation des Recommandations existantes de la série D à l'évolution des besoins des utilisateurs.

### A.3 Tâches\*

Les tâches sont notamment les suivantes (la liste n'est pas exhaustive):

L'étude devrait porter sur tous les services de télécommunication internationaux et tenir compte des progrès technologiques, des réseaux de prochaine génération (NGN) et de l'évolution de la réglementation. Lors de l'étude de cette Question, les besoins des pays en développement\*\*, et en particulier ceux des pays les moins avancés, devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

Dans ce contexte, il conviendrait d'inclure les aspects internationaux et/ou régionaux des questions suivantes:

1) Communications mobiles, y compris le large bande.

2) Taxe de terminaison sur le réseau mobile.

3) Taxe de terminaison sur le réseau fixe.

4) Tarif forfaitaire pour la téléphonie fixe vers la téléphonie mobile et inversement.

5) Taxes de répartition pour la téléphonie fixe.

6) Taxes de règlement pour la téléphonie fixe.

7) Nouvelle méthode de comptabilité (par exemple, modifications des dates limites fixées pour les règlements).

8) Questions de tarification relatives à la connectivité transfrontalière du service mobile.

9) Questions de tarification relatives au service de messages courts (SMS) et au service de messagerie multimédia (MMS).

10) Tarification des lignes louées.

11) Trafic de transit.

12) Lignes directrices fondées sur les pratiques internationales et régionales en matière de règlement des différends sur la taxation (durée, origine du trafic, etc., par exemple).

13) Procédures de comptabilité et de règlement, y compris leur évolution.

14) "Téléphonie IP".

15) Réseaux de prochaine génération (NGN).

16) Autres aspects liés à la taxation et à la comptabilité et d'ordre économique résultant de l'utilisation des réseaux de prochaine génération et des évolutions futures éventuelles.

D'autres sujets pourront être étudiés, le cas échéant, en fonction des contributions reçues.

Termes et définitions concernant les Recommandations ou études relatives à cette Question.

Textes en cours d'élaboration: STUDY\_DRCI, TR\_AccountingIOT et TR\_DLTUSF.

L'état actuel d'avancement des travaux au titre de cette Question est indiqué dans le programme de travail de la CE 3 à l'adresse [https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp\_search.aspx?sg=3](http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?sg=3).

**NOTE –**

\* En fonction des résultats de l'AMNT, d'autres tâches pourraient être ajoutées à celles énumérées dans cette Question ainsi que dans les autres Questions.

\*\* Dans le présent document, le terme "pays en développement" est employé au sens générique et comprend les pays dont l'économie est en transition ainsi que les pays les moins avancés.

### A.4Relations

Recommandations

− Aucune.

Questions

− Aucune.

Commissions d'études

− Commissions d'études compétentes de l'UIT-T

− Travaux sur les réseaux NGN

− CE 1 et CE 2 de l'UIT-D

Organismes de normalisation

− IETF

Grandes orientations du SMSI

− C2

Objectifs de développement durable

− 9

question B/3

Étude des facteurs économiques et de politique générale concernant la fourniture rationnelle de services de télécommunication internationaux

(Suite de la Question 3/3)

### B.1 Motifs

Concernant les services de télécommunication internationaux, l'environnement économique et politique, tout comme l'environnement réglementaire, continuent d'évoluer rapidement. Les opérateurs et les administrations doivent donc étudier en permanence l'incidence de ces changements, qui se produisent à l'échelle nationale et internationale, pour les mécanismes internationaux de comptabilité et de règlement, y compris l'élaboration de modèles de coûts appropriés.

Il est à prévoir que l'accent sera mis essentiellement sur les aspects économiques et de politique générale qui doivent être examinés en vue de la révision des Recommandations de la série D. Il conviendra d'élaborer des Recommandations ou de définir d'autres orientations stratégiques susceptibles d'être largement mises en œuvre et acceptées, de manière à répondre à l'objectif fondamental de l'UIT qui est de promouvoir le développement de réseaux sur le plan régional et international.

De plus, pendant cette période d'études, la Commission d'études 3 sera appelée à contribuer aux discussions sur la révision du Règlement des télécommunications internationales (RTI) et, plus généralement, à l'étude de questions de politique générale.

### B.2 Question

Étude des facteurs économiques et de politique générale concernant la fourniture rationnelle de services de télécommunication internationaux.

### B.3 Tâches

L'étude de cette Question devrait porter sur les considérations et les principes généraux susceptibles de s'appliquer à tous les services de télécommunication internationaux. Elle pourrait notamment déboucher sur l'élaboration de Recommandations et/ou de Suppléments visant à faciliter l'application des Recommandations ou la mise en œuvre de principes généraux (transparence, non‑discrimination, orientation vers les coûts et développement rationnel des réseaux internationaux).

Lors de l'étude de cette Question, les besoins des pays en développement, et en particulier ceux des pays les moins avancés, devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

Dans ce contexte, il conviendrait d'inclure les aspects internationaux et/ou régionaux des questions suivantes:

1) Facteurs économiques et de politique générale: comprendre les répercussions économiques de l'évolution du marché.

2) Externalités de réseau.

3) Obligations de service universel.

4) Incidence du choix de l'unité monétaire de la taxe de répartition.

5) Incidence de la convergence et de la mondialisation sur la détermination des prix.

6) Incidences éventuelles du Règlement des télécommunications internationales révisé.

7) Mécanismes de protection des recettes.

8) Utilisation abusive d'installations et de services (voir la Résolution 20 de l'AMNT).

9) Aspects financiers de la sécurité des réseaux.

10) Taxation et incidences de la double taxation sur le marché des télécommunications.

11) Collecte de données financières auprès des opérateurs.

12) Mécanismes à utiliser pour la fixation des prix et l'évaluation des licences de télécommunication (services mobiles, services fixes et large bande).

D'autres sujets pourront être étudiés, le cas échéant, en fonction des contributions reçues.

Termes et définitions concernant les Recommandations ou études relatives à cette Question.

Textes en cours d'élaboration: D.Classification, D.datatariff, D.GVR, D.IoTpolicy, D.Licensing, STUDY\_DTRANS, Study\_EPQoS et STUDY\_IMT2020MVNOs.

L'état actuel d'avancement des travaux au titre de cette Question est indiqué dans le programme de travail de la CE 3 à l'adresse [https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp\_search.aspx?sg=3](http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?sg=3).

### B.4Relations

Recommandations

− Aucune.

Questions

− Aucune.

Commissions d'études

− Commissions d'études compétentes de l'UIT-T

− CE 1 et CE 2 de l'UIT-D

Organismes de normalisation

− Aucun.

Grandes orientations du SMSI

− C2

Objectifs de développement durable

− 9

Question C/3

Études régionales en vue de l'élaboration de modèles de coûts et
questions économiques et de politique générale connexes

(Suite de la Question 4/3)

### C.1 Motifs

Cette Question traite des travaux des Groupes régionaux de tarification. Bien qu'ils relèvent du programme de travail de la Commission d'études 3, ces groupes sont libres d'organiser leurs propres travaux et de mener des études adaptées à leur région. Toutefois, dans ce cadre, une certaine coordination peut être utile pour favoriser les échanges de données d'expérience entre régions et faire en sorte que les résultats obtenus par les groupes régionaux de tarification soient compatibles avec les principes généraux définis par la Commission d'études 3.

Étant donné qu'il importe d'harmoniser les éléments de base de la tarification aux fins de la comptabilité internationale en se fondant sur les coûts et sur des méthodes communes pour l'établissement de ces coûts, la Commission d'études 3 devrait poursuivre ses études au niveau régional en vue de l'élaboration de modèles de coûts.

Du fait que les conditions varient d'une région à une autre, les études effectuées à l'échelle mondiale au titre des Questions A/3, C/3, D/3, G/3 et H/3 devraient être complétées par des études sur les aspects régionaux des questions concernées.

Les Groupes régionaux de tarification pourront informer la Commission d'études 3 des résultats obtenus.

### C.2 Question

Études régionales en vue de l'élaboration et de l'application de modèles de coûts et questions économiques et de politique générale connexes.

### C.3 Tâches

Ces études doivent être effectuées à l'échelle régionale par les Groupes régionaux qui seront créés par la Commission d'études 3 pour étudier les principes de tarification et de comptabilité internationales, à savoir:

– Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Afrique (SG3RG-AFR).

– Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Amérique latine et les Caraïbes (SG3RG-LAC).

– Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Asie et l'Océanie (SG3RG-AO).

– Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Europe et le Bassin méditerranéen (SG3RG-EURM)[[1]](#footnote-1)\*.

– Groupe régional de la Commission d'études 3 pour la Région des États arabes (SG3RG‑ARB).

– Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Europe de l'Est, l'Asie centrale et la Transcaucasie (SG3RG‑EECAT).

Les résultats de ces études devront être présentés sous la forme de Recommandations, nouvelles ou révisées, des séries D.300R à D.600R et de contributions régionales (rapports et notes de liaison) à l'étude des Questions A/3 à J/3, selon le cas. Lors de l'étude de cette Question, les besoins des pays en développement devront faire l'objet d'une attention particulière.

Dans ce contexte, il conviendrait de prendre en compte les sujets ci-après, qui viennent s'ajouter aux sujets énumérés au titre des Questions A/3 à J/3:

1) Étude des coûts au niveau régional et perfectionnement des modèles de coûts.

2) Incidences des nouvelles technologies dans chaque région (Internet, réseaux IP, IMT‑2000, etc.).

3) Incidences des nouvelles politiques et des nouvelles procédures d'exploitation dans chaque région (alliances entre opérateurs, reroutage, concentration (hubbing), routage à moindre coût, etc.).

D'autres sujets pourront être étudiés, le cas échéant, en fonction des contributions reçues.

Termes et définitions concernant les Recommandations ou études relatives à cette Question.

Textes en cours d'élaboration: Aucun.

L'état actuel d'avancement des travaux au titre de cette Question est indiqué dans le programme de travail de la CE 3 à l'adresse [https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp\_search.aspx?sg=3](http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?sg=3).

### C.4Relations

Recommandations

− Aucune.

Questions

− Aucune.

Commissions d'études

− Commissions d'études compétentes de l'UIT-T

− CE 1 de l'UIT-D

− Organisations régionales de télécommunication

Organismes de normalisation

− Aucun.

Grandes orientations du SMSI

− C2

Objectifs de développement durable

− 9

Question D/3

Connectivité Internet internationale et connectivité par câbles à fibres optiques, y compris certains aspects de l'échange de trafic IP entre entités homologues,
les points d'échange de trafic régionaux, l'optimisation des câbles à fibres optiques, le coût de la fourniture des services et les incidences
du déploiement du protocole Internet version 6 (IPv6)

(Suite de la Question 6/3)

### D.1 Motifs

L'Internet est devenu une infrastructure fondamentale pour l'économie mondiale et la société dans son ensemble. Toutefois, le coût de la connectivité Internet internationale reste élevé dans de nombreuses régions du monde. De plus, pour assurer une continuité dans la croissance et la stabilité de l'Internet, aux niveaux régional et mondial, il est nécessaire de promouvoir et d'encourager l'adoption du protocole IPv6. Le nombre de dispositifs connectés ne cessant d'augmenter dans le monde entier, il est de plus en plus urgent de se préparer à passer au protocole IPv6, et des études complémentaires doivent être menées pour bien comprendre les incidences économiques du déploiement nécessaire du protocole IPv6.

Les travaux des Commissions d'études de l'UIT-T sont essentiels au maintien de la croissance et de l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la Commission d'études 3 constitue une instance mondiale unique permettant de mieux comprendre les aspects économiques et financiers associés à la connectivité Internet internationale et aux sujets connexes.

À l'heure actuelle, les câbles de télécommunication terrestres transfrontaliers sont bien utilisés uniquement entre pays voisins, mais dès qu'un troisième pays au moins entre en jeu, il est particulièrement difficile de parvenir à un accord de règlement entre les pays, et les câbles sont donc sous-utilisés en raison d'une surfacturation. L'utilisation de câbles de télécommunication terrestres transfrontaliers, existants ou nouveaux, permettra d'élargir et de relier les réseaux de télécommunication existants des différents pays et de former un réseau international de câbles terrestres entièrement connecté, ce qui contribuera grandement à la réalisation du Programme Connect 2020 et des Objectifs de développement durable des Nations Unies (en particulier la cible 9C), et à l'essor de l'Internet à l'échelle mondiale, compte tenu du rôle de l'UIT dans l'élaboration de Recommandations et de lignes directrices concernant le règlement pour les câbles de télécommunication terrestres transmultinationaux.

La connectivité large bande se présente sous différentes formes. Les câbles à fibres optiques, y compris les câbles sous-marins et les câbles terrestres, fournissent la bande passante de base pour la connexion Internet internationale et les réseaux de télécommunication traditionnels, que ce soit directement ou via le trafic de raccordement. L'amélioration de la connectivité et l'utilisation des câbles à fibres optiques contribueront grandement à réduire le coût de la connectivité Internet internationale.

Renforcer la capacité des pays en développement à échanger du trafic aux niveau local, national et régional permettrait de faire baisser le coût de la bande passante internationale. À cet égard, la mise en place de points d'échange Internet (IXP), permettant une interconnexion directe entre tous les acteurs de l'Internet, peut entraîner une amélioration de la qualité de service et une réduction des coûts de transmission. Par ailleurs, compte tenu de la croissance exponentielle du nombre de dispositifs connectés à l'Internet, il est également important de procéder à une évaluation de l'adoption et de la mise en œuvre du protocole IPv6.

### D.2 Question

Étudier les coûts élevés de la connectivité Internet internationale et de la connectivité par câbles à fibres optiques (y compris l'échange de trafic IP entre entités homologues, les points d'échange de trafic régionaux, l'optimisation des câbles à fibres optiques et le coût de la fourniture des services) et étudier les incidences économiques du déploiement du protocole IPv6.

### D.3 Tâches

Les tâches à effectuer au titre de cette Question comprennent les points suivants:

– Comprendre les fondements des coûts de la connectivité Internet internationale et de la connectivité par câbles à fibres optiques, et identifier les facteurs contribuant aux coûts élevés.

– Identifier les mécanismes permettant de réduire les coûts de la connectivité Internet internationale.

– Identifier les coûts associés à l'intégration du protocole IPv6 et définir le champ d'application et la méthodologie à utiliser pour suivre l'évolution des incidences du déploiement du protocole IPv6 sur les services et réseaux internationaux de télécommunication.

– Continuer d'identifier les différents éléments à prendre en considération concernant les aspects économiques, de politique générale, de tarification et de facturation liés aux câbles de télécommunication terrestres transmultinationaux.

– Étudier et élaborer des Recommandations et des lignes directrices, selon le cas, concernant les accords de règlement pour les câbles de télécommunication terrestres transmultinationaux.

– Termes et définitions concernant les Recommandations ou études relatives à cette Question.

Textes en cours d'élaboration: D.BGPE, D.CompIIC, D.CostModelIIC, Supplément 3 à la Recommandation D.50, STUDY\_IIC et STUDY\_TCST.

L'état actuel d'avancement des travaux au titre de cette Question est indiqué dans le programme de travail de la CE 3 à l'adresse [https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp\_search.aspx?sg=3](http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?sg=3).

### D.4Relations

Recommandations

− UIT-T D.50

− Suppléments à la Recommandation UIT-T D.50

− UIT-T D.265

Questions

− Aucune.

Commissions d'études

− CE 1 de l'UIT-D

− CE 2 de l'UIT-T

Organismes de normalisation

− Aucun.

Grandes orientations du SMSI

− C2

Objectifs de développement durable

− 9

Question E/3

Itinérance mobile internationale (y compris les mécanismes de tarification,
de comptabilité et de règlement des comptes et l'itinérance
dans les zones frontalières)

(Suite de la Question 7/3)

### E.1 Motifs

La connectivité transfrontière est un sujet de plus en plus important pour certaines régions en développement dans le monde.

L'économie mondiale dépend de plus en plus de technologies de communications mobiles fiables, rentables, compétitives et financièrement abordables.

L'itinérance mobile internationale est un service qui permet aux utilisateurs mobiles de continuer à utiliser leur téléphone mobile ou autre dispositif mobile pour émettre et recevoir des appels téléphoniques et des messages textuels, naviguer sur Internet et envoyer et recevoir des courriers électroniques, lorsqu'ils sont en visite dans un autre pays.

L'itinérance élargit la couverture des services – existants, nouveaux mais aussi futurs – fournis par l'opérateur de rattachement.

### E.2 Question

Étude de l'itinérance mobile internationale, en vue d'améliorer l'accès, la disponibilité et l'accessibilité financière pour les utilisateurs dans le monde entier.

### E.3 Tâches

Les tâches à effectuer au titre de cette Question comprennent les points suivants:

– Questions relatives à la connectivité transfrontière – étude visant à éviter/limiter l'itinérance dans les zones frontalières.

– Identifier les mécanismes permettant de réduire le coût de l'itinérance mobile internationale.

– Termes et définitions concernant les Recommandations ou études relatives à cette Question.

Textes en cours d'élaboration: D.IoT/M2M Roaming, STUDY\_ROAMREG, TR\_DLT et TR\_IoTM2M\_roaming.

L'état actuel d'avancement des travaux au titre de cette Question est indiqué dans le programme de travail de la CE 3 à l'adresse [https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp\_search.aspx?sg=3](http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?sg=3).

### E.4Relations

Recommandations

− UIT-T D.97

− UIT-T D.98

Questions

− Aucune.

Commissions d'études

− CE 1 de l'UIT-D

Organismes de normalisation

− OMC

Grandes orientations du SMSI

− C2

Objectifs de développement durable

− 9

Question F/3

Aspects économiques des procédures d'appel alternatives dans le cadre des services et des réseaux internationaux de télécommunication/TIC

(Suite de la Question 8/3)

### F.1 Motifs

Aux termes du *considérant* de la Résolution 21 de la Conférence de plénipotentiaires, l'utilisation de certaines procédures d'appel alternatives qui n'ont pas d'effets préjudiciables sur les réseaux peut favoriser la concurrence, dans l'intérêt des consommateurs; cependant, dans le même temps, le recours à certaines procédures d'appel alternatives peut avoir des conséquences négatives sur l'économie des pays en développement et nuire gravement aux efforts que déploient ces pays pour assurer un développement satisfaisant de leurs réseaux et services de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans ce contexte, cette Question vise à étudier les incidences économiques des procédures d'appel alternatives, conformément à la Résolution 21 de la Conférence de plénipotentiaires et à la Résolution 29 de l'AMNT.

### F.2 Question

Étude des incidences économiques des procédures d'appel alternatives, y compris du rappel, du reroutage et de la concentration, ainsi que du détournement et de l'utilisation abusive d'installations et de services (par exemple, usurpation d'identité), y compris les questions liées à l'acheminement du numéro de l'appelant (CPND), à l'identification de la ligne appelante (CLI) et à l'identification de l'origine (OI).

### F.3 Tâches

Les tâches à effectuer au titre de cette Question comprennent les points suivants:

– Évaluation des incidences économiques des procédures d'appel alternatives pour les pays en développement, et pour les diverses parties prenantes (pouvoirs publics, secteur privé et consommateurs).

– Élaboration de définitions pertinentes en collaboration avec la Commission d'études 2 de l'UIT-T, conformément à la Résolution 21 de la Conférence de plénipotentiaires et aux Résolutions 29 et 61 de l'AMNT.

Textes en cours d'élaboration: D.SIMBOX et STUDY\_ACPMIS.

L'état actuel d'avancement des travaux au titre de cette Question est indiqué dans le programme de travail de la CE 3 à l'adresse [https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp\_search.aspx?sg=3](http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?sg=3).

### F.4Relations

Recommandations

− Aucune.

Questions

− Aucune.

Commissions d'études

− CE 2 de l'UIT-T

− CE 1 de l'UIT-D

Organismes de normalisation

− Aucun.

Grandes orientations du SMSI

− C2

Objectifs de développement durable

− 9

Question G/3

Aspects économiques et de politique générale de l'Internet, de la convergence (des services ou des infrastructures) et des OTT, dans le cadre des services
et des réseaux internationaux de télécommunication/TIC

(Suite de la Question 9/3)

### G.1 Motifs

La convergence et les nouveaux services sont stimulés par les progrès dans le domaine des réseaux d'accès radioélectriques et par l'utilisation des dispositifs mobiles, qui permettent aux utilisateurs de communiquer, de regarder des vidéos, d'utiliser des services personnalisés et d'accéder à d'autres contenus.

Ces évolutions sont susceptibles d'avoir des répercussions pour l'accès, l'accessibilité financière, la compétitivité, les investissements et l'innovation au sein de l'écosystème international des télécommunications.

### G.2 Question

Relation, sur le plan économique et réglementaire, entre l'Internet, la convergence (des services ou des infrastructures), les OTT (over-the-top), et les réseaux et services internationaux de télécommunication.

### G.3 Tâches

Les tâches à effectuer au titre de cette Question comprennent les points suivants:

– Étude des aspects internationaux et régionaux relatifs à la relation, sur le plan économique et réglementaire, entre l'Internet, la convergence, les OTT, et les réseaux et services internationaux de télécommunication, concernant en particulier les pays en développement.

– Termes et définitions concernant les Recommandations ou études relatives à cette Question.

Textes en cours d'élaboration: D.OTTBypass, STUDY\_Convergence et TR\_OTTbypass.

L'état actuel d'avancement des travaux au titre de cette Question est indiqué dans le programme de travail de la CE 3 à l'adresse [https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp\_search.aspx?sg=3](http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?sg=3).

### G.4Relations

Recommandations

− Aucune.

Questions

− Aucune.

Commissions d'études

− CE 2 de l'UIT-T

− Commissions d'études de l'UIT-D

Organismes de normalisation

− Organisations régionales ou internationales

Grandes orientations du SMSI

− C2

Objectifs de développement durable

− 9

Question H/3

Politique en matière de concurrence et définitions des marchés pertinents en relation avec les aspects économiques des services et des réseaux
internationaux de télécommunication

(Suite de la Question 10/3)

### H.1 Motifs

La politique en matière de concurrence joue un rôle essentiel dans la croissance et l'évolution du secteur des télécommunications. Il est admis depuis longtemps que des marchés concurrentiels sont avantageux pour les consommateurs, en termes de diversité, d'accessibilité financière et de qualité des services, et stimulent l'innovation et le développement économique dans son ensemble.

### H.2 Question

Définitions des marchés pertinents en relation avec les services et réseaux internationaux de télécommunication.

### H.3 Tâches

Les tâches à effectuer au titre de cette Question comprennent les points suivants:

– Étudier les définitions des marchés pertinents, afin de permettre aux États Membres d'identifier les situations de position de force sur le marché (ou d'autres types de position dominante sur le marché).

– Déterminer si des asymétries réglementaires peuvent être nécessaires, en particulier des mesures propres à garantir la transparence et l'égalité sur les marchés pertinents, quels qu'ils soient.

– Termes et définitions concernant les Recommandations ou études relatives à cette Question.

Textes en cours d'élaboration: D.CrossBorderSMP, D.DynamicTariff et D.NumberPort.

L'état actuel d'avancement des travaux au titre de cette Question est indiqué dans le programme de travail de la CE 3 à l'adresse [https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp\_search.aspx?sg=3](http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?sg=3).

### H.4Relations

Recommandations

− Aucune.

Questions

− Aucune.

Commissions d'études

− Commissions d'études de l'UIT-D

Organismes de normalisation

− Organisations régionales ou internationales

Grandes orientations du SMSI

− C2

Objectifs de développement durable

− 9

Question I/3

Aspects économiques et de politique générale des mégadonnées et des identités numériques dans les services et réseaux internationaux de télécommunication

(Suite de la Question 11/3)

### I.1 Motifs

Depuis l'apparition du monde numérique, l'utilisation des technologies et services de communication s'est généralisée partout dans le monde, et a entraîné une augmentation de la quantité, de la qualité et de la précision des données générées et collectées à l'échelle mondiale. Compte tenu de l'accélération des innovations et des progrès dans le domaine des mégadonnées, il est de plus en plus urgent de disposer de grandes orientations complètes, globales, sûres, interopérables et minimalistes concernant les identités numériques. Alors que les environnements anonymes des réseaux des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'Internet continuent de s'élargir, l'absence de systèmes en place pour collecter les mégadonnées en toute sécurité et, dans le même temps, protéger le consommateur, aura des répercussions importantes pour l'accès, l'innovation, l'investissement et l'économie mondiale dans son ensemble**.**

Par ailleurs, la nouvelle technologie des registres distribués (DLT) a, comme nous le savons, la capacité d'entraîner un changement de paradigme dans la procédure de comptabilité/règlement. La technologie DLT offre aux acteurs concurrents sur le marché la possibilité unique de coopérer, même dans un environnement non sécurisé. Malgré ces avantages considérables, la technologie DLT présente certains défis sur le plan de l'économie et de la politique générale.

### I.2 Question

Aspects économiques et de politique générale des mégadonnées et des identités numériques dans les services et réseaux internationaux de télécommunication**.**

### I.3 Tâches

Les tâches à effectuer au titre de cette Question comprennent les points suivants:

– Études des incidences économiques des mégadonnées.

– Lignes directrices sur les aspects économiques et de politique générale concernant les systèmes d'identités numériques.

– Termes et définitions concernant les Recommandations ou études relatives à cette Question.

Textes en cours d'élaboration: D.princip\_bigdata et Study\_bigdata.

L'état actuel d'avancement des travaux au titre de cette Question est indiqué dans le programme de travail de la CE 3 à l'adresse [https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp\_search.aspx?sg=3](http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?sg=3).

### I.4Relations

Recommandations

− Aucune.

Questions

− Aucune.

Commissions d'études

− CE 13 de l'UIT-T

− CE 17 de l'UIT-T

Organismes de normalisation

− Initiative "Global Pulse" des Nations Unies

Grandes orientations du SMSI

− C2

Objectifs de développement durable

− 9

Question J/3

Questions économiques et de politique générale relatives aux services et
aux réseaux internationaux de télécommunication/TIC permettant
la fourniture de services financiers sur mobile

(Suite de la Question 12/3)

### J.1 Motifs

Ces dernières années, le nombre de clients actifs des services financiers sur mobile a considérablement augmenté. Les opérateurs de réseaux mobiles ont pris en main la fourniture de ces services, qui sont de plus en plus diversifiés. Les services financiers sur mobile ont largement contribué à stimuler le développement économique et à promouvoir l'inclusion numérique, sociale et financière, en particulier dans les régions où le taux de pénétration des services financiers est faible.

Les personnes pauvres qui ne disposent pas de compte bancaire doivent avoir accès à des services financiers sur mobile abordables, sécurisés et fiables. Dans de nombreux pays, les transactions financières sur mobile sont en grande majorité des micropaiements et des transactions de petits montants, d'où la difficulté de mettre en place des solutions de facturation au détail adéquates, en rapport avec le niveau de revenu des utilisateurs.

Tant la Résolution 204 de la Conférence de plénipotentiaires que la Résolution 89 de l'AMNT traitent de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour réduire les disparités en matière d'inclusion financière. Aux termes du *décide* de la Résolution 89 de l'AMNT, il s'agit de continuer de mettre en œuvre et d'élargir le programme de travail de l'UIT-T, y compris les travaux menés actuellement par la Commission d'études 3, afin de contribuer aux initiatives générales déployées dans le monde pour améliorer l'inclusion financière.

### J.2 Question

Questions économiques et de politique générale relatives aux services et aux réseaux internationaux de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (TIC) permettant la fourniture de services financiers sur mobile.

### J.3 Tâches

L'étude devrait porter sur les évolutions relatives aux aspects tarifaires, économiques, de politique générale et de réglementation des services financiers sur mobile. Lors de l'étude de cette Question, le sens de l'innovation et le rôle moteur des pays en développement en ce qui concerne non seulement la mise en œuvre des services financiers sur mobile au service de l'inclusion financière, mais aussi l'élaboration de nouveaux services de ce type, devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

Dans ce contexte, les thèmes à étudier seront notamment les suivants:

1) Accessibilité économique des services de télécommunication liés à la fourniture de services financiers sur mobile.

2) Protection des consommateurs dans le cadre des services financiers sur mobile.

3) Concurrence dans le cadre des services financiers sur mobile.

4) Coopération et collaboration entre les parties prenantes concernées des secteurs mobile et bancaire (par exemple, interopérabilité entre les parties prenantes).

5) Efficacité de la chaîne de fourniture des services financiers sur mobile.

6) Autres questions de tarification, de comptabilité et d'ordre économique liées à l'utilisation des services financiers sur mobile.

D'autres sujets pourront être étudiés, selon qu'il conviendra, en fonction des contributions reçues.

Termes et définitions concernant les Recommandations ou études relatives à cette Question.

Textes en cours d'élaboration: D.AgentMFS, D.InteropCompetition, D.MFSCM, D.MFScoop et STUDY\_DCB.

L'état actuel d'avancement des travaux au titre de cette Question est indiqué dans le programme de travail de la CE 3 à l'adresse [https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp\_search.aspx?sg=3](http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?sg=3).

### J.4Relations

Recommandations

− Aucune.

Questions

− Aucune.

Commissions d'études

− CE 2 de l'UIT-T

− CE 12 de l'UIT-T

Organismes de normalisation

− Aucun.

Grandes orientations du SMSI

− C2

Objectifs de développement durable

− 9

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Le Groupe SG3RG-EURM se réunira selon les besoins. [↑](#footnote-ref-1)